

Fabienne FACHE
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUTIER



LES FILS D'ARIANE

Siège social : 5 Place du Champsaur – 05000 GAP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

LES FILS D'ARIANE
Siège social : 5 PLACE DU CHAMPSAUR
05000 GAP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES FILS D'ARIANE relatifs à l'exercice clos la 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents appellent de notre part les observations suivantes :

Le rapport de gestion n'ayant pas été établi, aucune diligence n'a pu être réalisée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GAP, le 2 septembre 2026
Le Commissaire aux comptes
Madame Fabienne FACHE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	2 880	2 553	327	903	576	63.81
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	273 040	106 613	166 428	181 713	15 285	8.41
	Installations techniques, matériel et outillage	620 672	517 279	103 393	119 285	15 892	13.32
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	160		160	160		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 832		10 832	10 832		
	Total II	907 584	626 445	281 140	312 893	31 753	10.15
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	71 904	71 544	360	791	432	54.56
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	87 551		87 551	181 513	93 962	51.77
	Charges constatées d'avance (2)	21 381		21 381	16 819	4 562	27.12
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	852 591		852 591	681 718	170 873	25.07
	Total III	1 033 427	71 544	961 883	880 842	81 041	9.20
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 941 012	697 989	1 243 023	1 193 735	49 288	4.13

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	794 324	717 872	76 452	10.65
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	23 513	76 452	52 939	69.24
	Situation nette (sous total)	817 837	794 324	23 513	2.96
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	50 370	67 331	16 962	25.19
	Provisions réglementées				
	Total I	868 207	861 655	6 551	0.76
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	18 314	16 019	2 295	14.33
	Total IV	18 314	16 019	2 295	14.33
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	140 144	148 978	8 835	5.93
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	26 498	27 981	1 483	5.30
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	189 861	138 276	51 585	37.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		825	825	100.00
	Produits constatés d'avance				
	Total V	356 503	316 060	40 442	12.80
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 243 023	1 193 735	49 288	4.13

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

356 503

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	80	70	10	14.29
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	955 125	1 023 200	68 075	6.65
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 132	570	1 561	273.77
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	793 471	760 340	33 131	4.36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	36 337	27 000	9 337	34.58
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 019	32 041	16 023	50.01
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 000		1 000	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	11 573	360	11 214	NS
Total I	1 815 736	1 843 582	27 845	1.51
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	389 895	350 876	39 020	11.12
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	56 030	57 202	1 172	2.05
Salaires et traitements	1 089 067	1 097 605	8 538	0.78
Cotisations sociales	176 080	183 506	7 426	4.05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 561	55 423	2 862	5.16
Dotations aux provisions	32 677	48 660	15 983	32.85
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 677	364	2 313	635.35
Total II	1 798 988	1 793 637	5 351	0.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	16 748	49 945	33 196	66.47

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	9 350	11 294	1 944	17.21
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	9 350	11 294	1 944	17.21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 575	2 737	162	5.92
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	2 575	2 737	162	5.92
2. Résultat financier (III-IV)	6 774	8 556	1 782	20.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	23 523	58 501	34 978	59.79
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		19 196	19 196	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10	1 244	1 235	99.23
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	10	17 951	17 961	100.05
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 825 086	1 874 071	48 985	2.61
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 801 573	1 797 619	3 955	0.22
5. EXCEDENT OU DEFICIT	23 513	76 452	52 939	69.24

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

+

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	367 485	399 688	32 203	8.06
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	367 485	399 688	32 203	8.06
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	367 485	399 688	32 203	8.06
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	367 485	399 688	32 203	8.06

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 243 022.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 815 736.43 Euros et dégageant un excédent de 23 512.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour objet tel qu'il est indiqué dans ses statuts :

L'aide à l'insertion sociale et professionnelle de tout personne en situation difficile

L'aide et l'accès à toutes actions de formations à visées sociales et professionnelles, d'activités, sociales, créatives, culturelles et d'échanges de savoir tout public

Les activités de l'association consistent en la récupération de textiles, vêtements, leur reconditionnement pour une revente. Pour fonctionner, l'association a recours à l'emploi des personnes en difficultés notamment de les aider à se réinsérer dans le monde du travail.

L'association possède différents sites :

Gap : qui comprend l'atelier de tri, le magasin (friperie), les bureaux des services administratifs (siège social)

Briançon : qui comprend un atelier de tri et un magasin

Embrun : qui comprend un atelier de tri et un magasin

Digne-les-Bains : qui comprend un atelier de tri et un magasin

Des collecteurs sur tout le département.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Handwritten signature/initials

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, s'applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de la société,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se produise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs,

Les transferts de charges ne sont plus utilisés :

- Les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 649 Remboursements de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires et charges sociales »,
- Les remboursements des formations et des frais de déplacement liés sont comptabilisés au compte 7580001 Remboursement de formation et déplacements.
- La quote-part de subvention virée au compte de résultat a été comptabilisée dans le compte 747 000.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 880		
Constructions sur sol propre	213 188		
Installations générales agencements aménagements des constructions	59 852		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	173 057		6 100
Installations générales agencements aménagements divers	287 822		13 400
Matériel de transport	153 638		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 216		1 318
Avances et acomptes			9 310
TOTAL	894 774		30 128
Autres titres immobilisés	160		
Prêts, autres immobilisations financières	10 832		3 708
TOTAL	10 992		3 708
TOTAL GENERAL	908 646		33 836

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 880	2 880
Constructions sur sol propre			213 188	213 188
Installations générales agencements aménagements constr.			59 852	59 852
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			179 157	179 157
Installations générales agencements aménagements divers		4 330	296 892	296 892
Matériel de transport		17 549	136 089	136 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 534	8 534
Avances et acomptes		9 310		
TOTAL		31 190	893 712	893 712
Autres titres immobilisés			160	160
Prêts, autres immobilisations financières		3 708	10 832	10 832
TOTAL		3 708	10 992	10 992
TOTAL GENERAL		34 898	907 584	907 584

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 977	576		2 553
Constructions sur sol propre	66 513	10 798		77 311
Installations générales agencements aménagements constr.	24 815	4 487		29 302
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	161 004	6 532		167 537
Installations générales agencements aménagements divers	213 577	13 491	4 330	222 737
Matériel de transport	121 742	15 794	17 549	119 987
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 126	892		7 018
TOTAL	593 776	51 995	21 880	623 891
TOTAL GENERAL	595 753	52 571	21 880	626 445

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	576				
Constructions sur sol propre	10 798				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	4 487				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 532				
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 491				
Matériel de transport	15 794				
Matériel de bureau informatique mobilier	892				
TOTAL	51 995				
TOTAL GENERAL	52 571				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	717 872		76 452	0-	794 324
Excédent ou déficit de l'exercice	76 452	76 452	23 513		23 513
Situation nette	794 324		23 513	0	817 837
Subventions d'investissement	67 331			16 962	50 370
TOTAL I	861 655	76 452	99 965	16 961	868 207

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	16 019	18 314	16 019		18 314
TOTAL	16 019	18 314	16 019		18 314

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	57 181	14 363			71 544
TOTAL	57 181	14 363			71 544
TOTAL GENERAL	73 200	32 677	16 019		89 858
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		32 677 10	16 019		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 832	10 832	
Clients douteux ou litigieux	71 745	71 745	
Autres créances clients	159	159	
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Divers état et autres collectivités publiques	2 550	2 550	
Débiteurs divers	83 658	83 658	
Charges constatées d'avance	21 381	21 381	
TOTAL	190 525	190 525	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	565	565		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	139 578	9 287	38 858	91 433
Fournisseurs et comptes rattachés	26 498	26 498		
Personnel et comptes rattachés	59 261	59 261		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 574	67 574		
Autres impôts taxes et assimilés	63 025	63 025		
TOTAL	356 503	226 212	38 858	91 433
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 123			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	2 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 15 ans
Batiment	Linéaire	20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	86 101
Disponibilités	4 886
Total	90 987

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	565
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 219
Dettes fiscales et sociales	76 437
Total	90 222

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 381
Total	21 381

Subventions d'équipement

Subvention pour un bien non amortissable :

L'étalement se fait en fonction de la clause d'inaliénabilité du bien. Si aucune clause figure dans la convention, étalement au 1/10ème de la subvention par année.

Subvention pour un bien amortissable :

Si la subvention finance 100% du bien acquis, l'étalement suit l'amortissement.

Si la subvention est partielle, une part de la subvention proportionnellement à l'amortissement comptable réalisé sur le bien est rapportée au compte de résultat chaque année.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	44
Total	46

Valorisation des contributions volontaires

L'association détient des produits finis qui sont obtenus par l'intermédiaire de dons. Les produits bruts sont traités par le personnel des ateliers (tri, lavage, repassage...). Le montant du stock obtenu de ces produits bruts est estimé à 367 485 €.

La valorisation de ces contributions volontaires a été déterminé à partir du coût de revient de la marchandise destinée à la vente.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 205 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 205 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139 578
Total	139 578

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

T.T.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compagnie Européenne de Garanties de Cautions prêt 5348354	52 601
Total	52 601

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La société a comptabilisé cette année une provision pour indemnité de départ à la retraite à hauteur de 18 313,82 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	18 314
Engagement total		18 314

Hypothèses de calculs retenues

Les départs en retraite sont considérés faisant suite à une mise en retraite de l'employeur à 64 ans.
Prise en compte du salaire actuel et des charges sociales.
N'ayant pas de convention collective applicable c'est l'indemnité légale qui s'applique.
Coefficient de probabilité de présence dans l'association à l'âge de 64 ans (mortalité, turn over...).

FF

Fabienne FACHE
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUTIER



LES FILS D'ARIANE

Siège social : 5 Place du Champsaur – 05000 GAP

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

LES FILS D'ARIANE
Siège social : 5 PLACE DU CHAMPSAUR
05000 GAP

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à GAP, le 2 septembre 2026
Le Commissaire aux comptes
Madame Fabienne FACHE

